Plus de liberté de choix dans la prévoyance professionnelle – *Swiss Life Business Premium*

En tant qu'entrepreneur, vous êtes habitué à participer activement à la prise de décisions. Avec la solution pour cadres Swiss Life Business Premium, vos collaborateurs clés et vous-même avez la possibilité de participer également à la définition de la prévoyance professionnelle.

Votre situation
Vous cherchez, pour vos collaborateurs clés et vous-même, une solution de prévoyance offrant à chacun la possibilité de choisir la stratégie de placement pour ses avoirs de prévoyance. Vous tenez à ce que les besoins individuels de vos collaborateurs soient pris en considération.

Notre solution
Swiss Life Business Premium permet d'investir les avoirs de prévoyance dans la stratégie de placement adaptée. Chaque personne assurée prend sa décision de placement en fonction de sa situation personnelle. En adaptant la stratégie à son horizon de placement et à sa capacité de risque, chacun à la possibilité d'optimiser le rendement de ses capitaux de prévoyance.

Vos avantages
Qu'est-ce qui fait la spécificité de cette solution de prévoyance pour cadres?
- *Individualité:* tout assuré ayant des parties de salaire supérieures à 132 300 francs (état en 2023) choisit entre huit stratégies de placement attractives.
- *Flexibilité:* changement de stratégie de placement possible à tout moment et gratuitement via le portail clientèle.
- *Sécurité:* possibilité, pour les collaborateurs axés sur la sécurité, de choisir une assurance d'épargne avec garantie à 100% de la valeur nominale et des intérêts.
- *Service de qualité:* avec chacune des stratégies de placement, vous bénéficiez de l'approche «Swiss Life Best Select Invest Plus®» de la Fondation de placement Swiss Life.
- Possibilités d'optimisation fiscale pour votre entreprise et vos collaborateurs.

Chaque solution de prévoyance Swiss Life vous apporte un bénéfice
- *Etendue des prestations:* vos besoins sont prioritaires. Les prestations peuvent être adaptées rapidement aux circonstances.
- *Grande flexibilité dans le mode de paiement:* vous pouvez payer les cotisations trimestriellement ou mensuellement.
- *Administration:* vous pouvez gérer votre prévoyance professionnelle simplement et en ligne, toujours et partout; vous savez en tout temps quelle est votre situation.

Aperçu des stratégies de placement

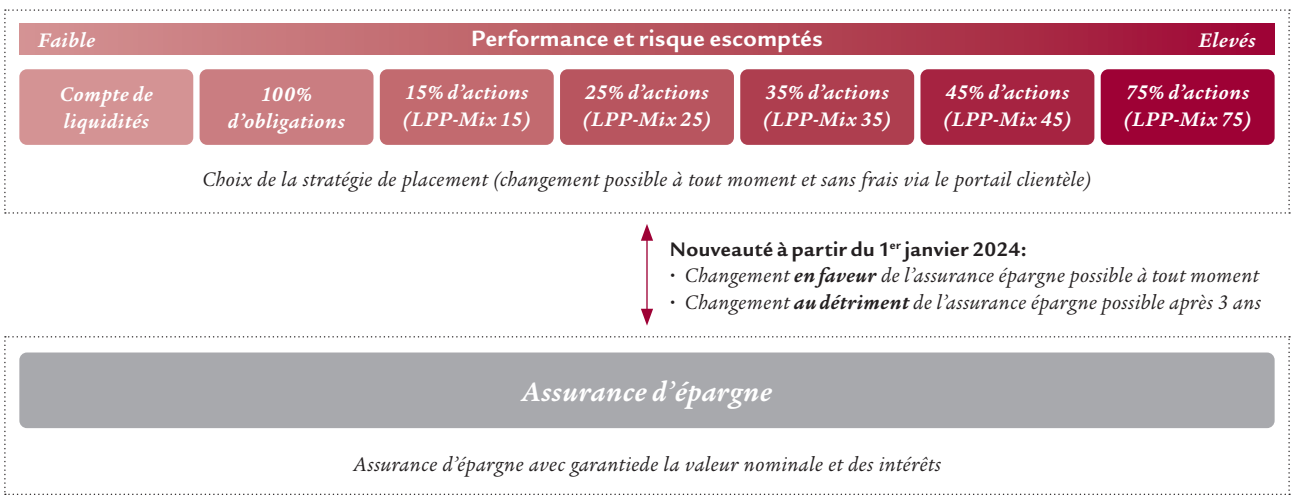

Notre offre

Fondation	Fondation collective Swiss Life Invest Fondation collective semi-autonome avec choix de la stratégie de placement par les assurés de Swiss Life SA
Gestion	Swiss Life SA
Etendue des prestations	Nous adaptons les prestations de prévoyance en cas d'invalidité et de décès aux besoins de votre entreprise. Vous profitez d'une flexibilité maximale.
Placement des capitaux de prévoyance	C'est l'assuré qui prend la décision de placement et en assume la responsabilité. Possibilités offertes: • Six stratégies de placement attractives (placements collectifs) de la Fondation de placement Swiss Life selon l'approche éprouvée «Swiss Life Best Select Invest Plus®». • Compte de liquidités auprès de la Fondation collective Swiss Life Invest. • Assurance d'épargne pour les personnes axées en priorité sur la sécurité (garantie de la valeur nominale et garantie des intérêts selon le tarif collectif via une réassurance chez Swiss Life).
Investissement responsable	Swiss Life Asset Managers tient systématiquement compte des critères environnementaux, sociaux et de gestion d'entreprise (ESG) dans le processus de placement. L'entreprise a signé les Principes pour l'investissement responsable (PRI) promus par les Nations Unies et est notamment membre de Swiss Sustainable Finance (SSF) et du Global Real Estate Sustainability Benchmark (GRESB). Vous trouverez de plus amples informations sous *www.swisslife-am.com/investissement-responsable*
Financement	Cotisations payables au choix: • trimestriellement (à terme échu) • mensuellement (à terme échu) Entre 3 et 5 ans
Durée contractuelle	Entre 3 et 5 ans
Prestations particulières	A la retraite: • Retraite anticipée dès l'âge de 58 ans ou possibilité d'ajournement jusqu'à l'âge de 70 ans • Prestations de vieillesse toujours versées sous forme de capital. **A partir de 2024**, les assurés disposeront en outre de la nouvelle offre de prestations suivante: • Prestation de vieillesse sous forme de **capital**, de **rente** ou d'une combinaison des deux • Les personnes assurées ont la possibilité de définir une **rente de vieillesse avec** ou **sans prestations pour survivants** et profitent éventuellement d'un taux de conversion plus élevé • Possibilité de décider, jusqu'à un mois avant le départ à la retraite, de percevoir les prestations de vieillesse sous forme de capital ou de rente En cas d'incapacité de gain: • Les personnes assurées obtiennent une rente d'invalidité dès une incapacité de gain de 25% • Il est aussi possible d'assurer des prestations en capital en lieu et place de rentes. En cas de décès: • Le conjoint et le partenaire ont toujours droit aux prestations, indépendamment de leur âge et de la durée du mariage ou du partenariat. • Rente de partenaire automatiquement coassurée sans surprime. Enregistrement du concubin non nécessaire. • L'avoir de vieillesse et/ou le produit de la vente des placements est toujours versé séparément en cas de décès.
Optimisation selon IAS/IFRS	Les entreprises qui tiennent leur comptabilité selon les normes IAS/IFRS peuvent définir toutes les prestations de prévoyance sous forme de capital, optimisant ainsi les engagements au maximum.

Montrez-vous intransigeant(e) sur votre prévoyance professionnelle.
Fiez-vous à notre expérience, pour une vie en toute liberté de choix.

Informations supplémentaires et conseil individualisé
Swiss Life Business Premium vous intéresse? Nos conseillères et conseillers sont à votre disposition.

• Swiss Life SA, General-Guisan-Quai 40, Case postale, 8022 Zurich, téléphone 043 284 33 11
• www.swisslife.ch/entreprises

04.2023 – CH/UEP